

MAIRIE  
DE  
GRAMONT  
82120

Té: 05/63/94/09/88

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 04 mars 2015**

L'an deux mille quinze, le 04 mars à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur TRIFFAULT Claude, Maire, salle de la Mairie.

**Présents:** M. BORDES Denys, Mme BORDES Stéphanie, Mme CANDELON Pierrette, M. DONNET Christian, Mme FAISANT Isabelle, M. SERRES Christian, Mme VILLADIEU Claudine, Mme WINGTAN Véronique.

**Absents Excusés :** Mme GUYON LE BOUFFY Hélène.

**Absent :** Monsieur CORBIERE Bernard

Madame BORDES Stéphanie a été élue secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

Les comptes rendus des séances du 7 janvier et 4 février 2015 sont adoptés à l'unanimité.

**1°) Vote du Compte Administratif 2014 :**

Sous la présidence de M. Denys BORDES Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2014 qui s'établit ainsi :

**Fonctionnement**

Dépenses	117 403,25 €
Recettes	<u>121 501,93 €</u>
Résultat de l'exercice 2014 :	4 098,68 €

Report de l'exercice 2013 : 112 932,22 €

**Résultat de clôture de l'exercice 2014 : 117 030,90 €**

**Investissement**

Dépenses	234 103,29 €
Recettes	<u>136 557,45 €</u>
Résultat de l'exercice 2014	- 97 545,84 €

Report de l'exercice 2013 : 191 523,40 €

**Résultat de clôture de l'exercice 2014 : 93 977,56 €**

**Restes à Réaliser :**

Reste à réaliser : dépenses 178 334,00 €

Reste à réaliser : recettes 119 084,00 €

Solde Reste à réaliser : - 59 250,00 €

En l'absence de M. Claude TRIFFAULT Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2014.

**2°) Approbation du compte de gestion 2014 :**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**3°) Affectation du résultat 2014 :**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur TRIFFAULT Claude, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de 117 030,90 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

## AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

### Résultat de fonctionnement

#### A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 4 098,68 €

#### B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - + 112 932,22 €

### **C Résultat à affecter**

= A+B (hors restes à réaliser)

**+ 117 030,90 €**

**(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)**

#### D Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement)

0,00 €

R 001 (excédent de financement)

+ 93 977,56 €

#### E Solde des restes à réaliser d'investissement

Besoin de financement

-59 250,00 €

Excédent de financement

0,00 €

### **Excédent total de financement F**

**=D+E**

**+ 34 727,56 €**

**AFFECTATION = C**

**=G+H**

**117 030,90 €**

**1) Affectation en réserves R 1068 en investissement**

0,00 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

**2) H Report en fonctionnement R 002**

**117 030,90 €**

**EXCEDENT REPORTE D 001**

93 977,56 €

### **4°) Refus prise en charge du raccordement électrique de la parcelle Z P17 :**

Monsieur le maire indique que Monsieur MAYNARD Jean Jacques, propriétaire de la parcelle ZP 17 au lieu-dit « Les Arrouzes » souhaiterait diviser cette parcelle en deux parties afin d'en vendre une en tant que parcelle constructible. Il a donc déposé une demande de certificat d'urbanisme opérationnel pour savoir si cette nouvelle parcelle serait suffisamment desservie par tous les réseaux.

Il apparaît qu'au niveau de la desserte électrique, il soit nécessaire de faire une extension de réseau. Comme le stipule la loi urbanisme et habitat (UH), la prise en charge de cette extension de moins de 100m peut soit être pris en charge financièrement par la commune en tant qu'équipement public ou bien être laissé à l'entière charge du pétitionnaire au titre d'un raccordement exclusif sur le domaine public.

La commune est donc sollicitée par le Syndicat d'Energie maître d'ouvrage pour donner sa position.

Compte tenu de la situation géographique de la parcelle, compte tenu de l'impossibilité de nouvelles constructions sur des parcelles attenantes, le Conseil Municipal :

- décide de ne pas prendre en charge cette extension de réseau et de faire valoir l'article 51 de la loi UH laissant au pétitionnaire la possibilité de prendre en charge financièrement cette extension.

### **5°) Renégociation d'emprunt :**

Compte tenu de la baisse des taux d'intérêts, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches auprès de plusieurs banques pour une éventuelle renégociation de l'emprunt contracté par la commune.

### **6°) Complément programme voirie 2015 :**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 04 février 2015, la réfection du chemin dit « de Gauran » avait été évoquée et qu'un devis devait être établi.

Après réception, il présente le devis de l'entreprise BAIOTTO de Lavit, pour la réfection du chemin dit « de Gauran » sur 690 m<sup>2</sup>, pour un montant estimatif de 3684,60 € TTC.

Après examen, le Conseil Municipal :

Valide le devis tel que présenté ci-dessus pour un montant total de 3 684,60 € TTC

Décide d'inscrire la dépense au futur BP 2015

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint en charge de la voirie à signer tout document conséquence des présentes.

### **7°) Elections départementales 2015 :**

Le planning de présence au bureau de vote pour les scrutins du 22 mars 2015 est établi.

Monsieur le Maire rappelle les dates et horaires des différentes réunions publiques organisées sur la commune par les différents candidats.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **Reconduction du contrat de Madame LOUIS :**

Monsieur le Maire indique que le contrat de Madame LOUIS pour la tenue de l'agence postale sera reconduit pour une durée d'un an.

### **Rencontre avec l'opérateur de téléphonie ORANGE :**

Monsieur le Maire indique que lors de son entretien avec Monsieur Michel JANNIN de la Direction ORANGE SUD le 17 février 2015, celui-ci a reconnu que GRAMONT était située en zone sinistrée en terme de débit et que pour remédier à ce problème, une modification du réseau entre MARSAC et GRAMONT sera faite.

Il demande que la Commune de GRAMONT envoie un courrier en ce sens pour pouvoir lancer la démarche. Ceci sera fait dans les meilleurs délais.

**Ruelles du village :**

Il serait nécessaire que les riverains équipent leurs bâtiments de gouttières afin de mieux gérer les eaux pluviales.

**Location de la salle des fêtes :**

Certains conseillers invitent le Conseil Municipal à réfléchir sur une possible évolution des tarifs de location de la salle des fêtes avec la mise en place d'une participation minimale pour les habitants de la commune.

**Panneau d'affichage libre :**

Le Conseil Municipal souhaite que lui soit présentés des modèles et tarifs de panneaux d'affichage libre. La présence d'un équipement de meilleure facture que l'existant s'impose.

La séance est levée à 23h30

**Récapitulatif des délibérations prises lors de la séance du 04/03/2015:**

- *Délibération N° 2015-04/03-01 : Vote du Compte Administratif 2014*
- *Délibération N° 2015-04/03-02 : Approbation du compte de gestion 2014*
- *Délibération N° 2015-04/03-03 : Affectation du résultat 2014*
- *Délibération N° 2015-04/03-04 : Refus prise en charge du raccordement électrique de la parcelle Z P17*
- *Délibération N° 2015-04/03-05 : Complément programme voirie 2015*

**Signatures Membres du Conseil Municipal :**

TRIFFAULT Claude	MAIRE	
BORDES Denys	1er Adjoint	
FAISANT Isabelle	2ème Adjoint	
VILLADIEU Claudine	3ème adjoint	
BORDES Stéphanie	Conseiller	
CANDELON Pierrette	Conseiller	
CORBIERE Bernard	Conseiller	Absent
DONNET Christian	Conseiller	
GUYON LE BOUFFY Hélène	Conseiller	Absente Excusée
SERRES Christian	Conseiller	
WINGTAN Véronique	Conseiller	